

Une réforme qui profite à cinq de nos écoles secondaires

Grâce à la réforme du financement des écoles, l'Institut Cardijn Lorraine d'Athus va hériter de subsides. Quatre autres écoles sont concernées.

● **Wivine MATHIEU**

L'Institut Cardijn Lorraine fait partie des deux implantations qui recevront à la rentrée des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La bonne nouvelle vient d'arriver voici une quinzaine de jours à l'établissement athusien. Elle est due à la modification des conditions d'octroi de subsides aux écoles à l'encadrement différen-

cié entrée en vigueur cette année. Cette nouvelle réglementation d'octroi des subsides, qui ne prend plus en compte un indice de quartier mais un indice familial, entend rééquilibrer les aides aux établissements scolaires (voir ci-dessous). L'ICL d'Athus rejoint ainsi les trente autres écoles de la province du Luxembourg qui en bénéficieront en septembre 2017.

Concrètement, quelles aides ?

Grâce à cette réforme, vingt-cinq écoles fondamentales ainsi que six écoles secondaires de la province recevront des subsides

en fonction de l'indice socio-économique moyen des élèves. Pour l'Institut Cardijn Lorraine d'Athus, c'est une aide de 6 036 euros pour son 1^{er} degré différencié, et d'un soutien finan-

cier pour les heures prestées par les professeurs. Parmi les autres écoles soutenues, on compte l'Athénée Royal d'Athus, l'Athénée Royal Bouillon-Paliseur de Bouillon, l'Institut Technique Étienne Lenoir d'Arlon et l'Athénée Royal Vielsalm-Manhay de Vielsalm. « *C'est une situation totalement inédite, se réjouit Éric Étienne, attaché de presse de Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avant la réforme,*

seulement quatre implantations fondamentales en bénéficiaient. C'est une preuve que la réforme tend à coller davantage à la situation socio-économique de chaque établissement. Dans les autres provinces, la différence n'est pas aussi marquée. »

Une bonne nouvelle pour que tous les élèves bénéficient des mêmes chances à l'école. ■

Un quart de la population scolaire concerné

L'octroi des subsides de l'encadrement différencié vient d'être réformé. Objectif : un soutien plus juste aux écoles.

L'es écoles rentrant dans l'encadrement différencié bénéficient de subsides supplémentaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'encadrement différencié est un soutien supplémentaire destiné aux écoles à public défavorisé. Pour classer les écoles et délivrer les subsides, tout un calcul se met alors en place. Pour commencer, chaque élève se voit attribuer un indice socio-économique confidentiel. « *Jusqu'à la nouvelle réforme, il était déterminé par l'indice du quartier où l'en-*

fant vit, explique Éric Étienne. Sans considération des revenus familiaux. Avec la réforme engagée cette année, ce n'est plus un indice du quartier, mais un indice de la famille, qui prend en compte des paramètres plus ciblés, comme le revenu du ménage. Ainsi, le système tend à être plus en corrélation avec la réalité, et plus juste pour tous. »

Comment est fait le calcul ?

À partir de ces indices personnels, un

indice socio-économique moyen (ISEM) est calculé pour chaque implantation (NDLR : une école pouvant être divisée en plusieurs implantations).

À partir des ISEM, les écoles sont classées dans 20 catégories différentes, de 1 à 20, 1 étant les écoles aux élèves les plus défavorisés. Les implantations de catégories 1 à 5 bénéficient de l'encadrement différencié, donc d'aides supplémentaires, en cash et en financement des salaires d'ensei-

gnants.

« *L'encadrement différencié, c'est quand même 25 % de la population scolaire globale de l'enseignement obligatoire, insiste Éric Étienne. C'est-à-dire maternelle, primaire et secondaire. On ne parle donc pas d'une minorité.* »

Le système a donc été revu, pour mieux coller à la réalité socio-économique des établissements scolaires.

L'école bénéficiaire, qui peut utiliser librement les moyens accordés, doit cependant répondre à une condition : élaborer un projet général d'action d'encadrement différencié expliquant comment elle va concrètement atteindre ces quatre objectifs : renforcer les apprentissages de base, lutter contre l'échec, favoriser la remédiation immédiate, et prévenir le décrochage. ■

W.M.